



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066462-20180321-D2018058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Publication : 04/04/2018

DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2018-058

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 mars 2018

Nombre de Conseillers

En exercice : **76**

Présents : **61**

Pouvoirs : **8**

Votants : **69**

Pour : 69

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil dix-huit, le 21 mars à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 15 mars 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle « le Lux » de Breteuil, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE.

Etaient présents :

MM. ADRIAN, ALLAIN, AMIGON C., ANGOT, AUFFRET, AUGER, BARES, BEAUMESNIL, BESNEHARD, Mme. BLANCHARD, M. BODEY, Mme BONNARD, MM. BOUDEYRON, BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, Mme. BOURMAULT, MM. BRAULT, BRISSET, BRUNEAU, BUAILLON, Mme BULARD, MM. CHASLES, CHERON, CHESNAY, Mmes. CHOISSELET, CIRON, CLOUGH JACQUES, COMPAGNON, M. CORDIER, Mme. CORMIER, M. CORNET, Mmes. DANTU, DE TOMASI, DELHOME, DEPRESLE, M. DERYCKE, Mmes. DESILLE, DHEYGERS, MM. DORCHIES, DORGE, DURET, ESPRIT, Mme. FABRE, MM. FLAMEN, FRANCOIS, GODEST, Mme GOUGIS, MM. GRENIER, GRUDÉ, Mme GUICHEUX, MM. GUINCETRE, GUITTON, HERMIER, Mme. IPCAR, MM. LANGLOIS, LEBLANC, LEBON, Mme. LEPELTIER, Mme LERAY, MM. LESAGE, LEVÉE, LOUVARD, MAECKELBERGHE, MAILLE, MALHERBE, MARTIN, Mme MESNEL, MM. MIGUET, MORIERE, NOBILI, Mme. NOEL, MM. OSMOND, PAUCHET, PETITBON, PHIQUEPRON, PIERREGROSSE, PROVOST, RAULT, Mme REBER, MM. REY, RIVEMALE, ROMERO, SAIGHI, Mme. SALMON, M. SARREAU, Mme SAS, MM. SURMULET, TOUSSAINT, TREHARD, TRIBOY, TROUSSARD, TURQUIER, VANDEWALLE, VANHOUCHE, VIELLE, VIVIER.

Excusés : M. AMIGON D (pouvoir à Mme MESNEL), Mme BIQUET, M. COSTES (pouvoir à Mme. LEPELTIER), M. DAHAN (pouvoir à M. GRUDÉ), M. DEBRAIZE (remplacé par M. HERMIER), M. DRANCOURT (remplacé par M. BRISSET), M. HENRAS (pouvoir à Mme DEPRESLE), M. LANOS (pouvoir à Mme IPCAR), M. MOREL (remplacé par Mr TRIBOY), M. OBADIA (remplacé par M. PAUCHET), M. PERRON (donne pouvoir à M. RIVEMALE), M. RENÉ (pouvoir à Mme. GOUGIS), M. RIVIERE (remplacé par M. VANDEWALLE, M. ROULLEAU (remplacé par Mme MARTIN), M. SAMON (remplacé par Mme. DANTU),

Secrétaire de séance : M. Lebon

ENFANCE JEUNESSE - Demande de participation MJC/Centre social et INSE 2018

- Renouvellement de la convention de partenariat entre La MJC/centre Social et l'INSE dans le cadre de l'animation des temps de loisirs des 12-17 ans au titre du Contrat Enfance Jeunesse :

L'INSE détentrice de la compétence jeunesse, souhaite maintenir sa confiance à la MJC pour assurer la mission d'animation à destination des jeunes de 12 à 17 ans sur le territoire de Verneuil d'Avre et d'Iton et de ses environs, pour les actions suivantes :

- Mission d'animation d'un Accueil de Loisirs pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans du territoire de la ville pôle de Verneuil et de ses environs
- Organisation d'au moins deux séjours de vacances avec un objectif de 376 journées enfants/an

La participation totale sollicitée auprès de l'INSE au titre de l'année 2018 est de 87 440 € réparti comme suit :

- o 72 400 € pour l'animation d'un Accueil de Loisirs Jeunesse 12-17 ans
- o 15 040 € pour l'organisation de séjours adolescents

D'autre part, La MJC, suite à l'ouverture de l'extension des locaux du centre social, le secteur jeunesse sera réaménagé afin de proposer un équipement permettant aux jeunes de s'installer dans des locaux adaptés et répondant à toutes les commodités nécessaires, à savoir :

- ✓ Du matériel pour l'entretien des locaux

- ✓ Du matériel de rangement
- ✓ Du mobilier de bureau
- ✓ Du mobilier pour l'accueil des jeunes
- ✓ Du matériel de cuisine

Le montant sollicité est de 2 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité pour allouer :

- une participation pour 2018 de 87 400 €
- un complément de matériel de 2 300 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 04 AVR. 2018

